



**LE COIN
UNIVERSITAIRE**
Appartements pour étudiants

3261, Papineau, # 1, Trois-Rivières (Québec) G8Z 1P4
Téléphone : 819-691-2999 Courriel : nroy@lecoinuni.com

Contrat de location de stationnement Date :

Nom du locataire : _____

Adresse du locataire : _____

Numéro(s) de téléphone : _____

Courriel : _____

Marque de la voiture _____ Modèle _____

Immatriculation _____ Couleur _____

Adresse du stationnement : _____

Stationnement numéro : _____ Vignette numéro : _____

Description du contrat de stationnement

Le locataire demeurant à l'adresse mentionnée en rubrique désire louer un espace de stationnement du Coin Universitaire pour la période suivante :

du _____ au _____ (**renouvelable annuellement**)

L'espace de stationnement est facturée **annuellement** et payable à la signature du contrat en **un seul versement** au montant de : 150 \$ **non remboursable** (libeller le chèque au nom du Coin Universitaire).

Je (locataire) certifie par la présente que je suis en accord avec les clauses de ce contrat de stationnement spécifiées au verso.

Locataire du stationnement : _____
SIGNATURE

Mandataire du Coin Universitaire : _____
SIGNATURE

1. La vignette doit être collée dans le pare-brise arrière de votre voiture, en bas, à gauche (côté conducteur).
_____ INITIALES
2. En tout temps le locataire du stationnement doit être stationné dans l'espace qui lui est attribué par Le Coin Universitaire. Il est strictement interdit de prêter ou de sous-louer votre stationnement. Le prix du stationnement pour un locataire du Coin Universitaire est de 12.50\$ par mois et constitue un privilège. Le prix régulier est de 30\$ par mois. _____
INITIALES
3. Le Coin Universitaire se réserve le droit de changer l'emplacement du stationnement qui vous a été attribué afin de faciliter l'accès de tous les véhicules à leur stationnement. _____ INITIALES
4. Le Coin Universitaire se dégage de toute responsabilité et recours en cas de feu, vol, vandalisme ou autres sur la voiture du locataire. _____ INITIALES
5. Le déneigement est une courtoisie du Coin Universitaire et non un engagement de sa part. _____ INITIALES
6. Votre véhicule doit être en bon état de marche en tout temps afin de pouvoir être déplacé dès que demandé pour faciliter le déneigement. _____ INITIALES
7. **Tous les locataires** ont la responsabilité de sortir leur véhicule du stationnement lors d'une tempête de neige au plus tard 7:hres a.m. pour garantir le déblaiement. Ils pourront ensuite reprendre leur stationnement lorsque celui-ci aura été déneigé (fin p.m.). _____ INITIALES
8. Si vous ne déplacez pas votre véhicule à 7:hres a.m lors d'une tempête de neige, vous recevrez un avis. Après 2 avis, vous perdrez votre vignette et devrez-vous trouver un stationnement dans la rue. Le montant payé pour votre stationnement est non remboursable. _____ INITIALES
9. Les véhicules demeurent l'entière responsabilité du locataire de stationnement ainsi que toute contravention s'y rattachant pour quelque raison que ce soit et en tout temps. Vous devez surveiller les autorisations municipales pour les heures de stationnement rural. _____ INITIALES
10. Si vous n'êtes pas stationnés adéquatement, vous risquez de vous faire remorquer à vos frais (approximativement entre 75\$ et 150\$). _____ INITIALES
11. Si votre stationnement est près d'un conteneur à déchets, assurez-vous de ne pas nuire à la cueillette des ordures, vous devez être à une distance de 4' (pieds) ou 1mètre minimum du conteneur. _____ INITIALES
12. Si vous devez utiliser votre espace de stationnement avec un autre véhicule que celui indiqué sur le présent contrat ou si vous changez de véhicule, vous devez en aviser aussitôt l'administration du Coin Universitaire. _____ INITIALES